

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE

(art. L2212-2 du CGCT – L 211-1 du code de la sécurité intérieure et L332-1 du code des sports)

-A remettre en mairie 1 mois au moins avant la manifestation-

DEMANDEUR :(association, entreprise...)
 Représentée par : M.....
 Qualité :(président, gérant...)
 Adresse :
Téléphone :...../...../...../...../.....
 Courriel.....@.....

MANIFESTATION :(intitulé de la fête...)

DATE(S) : DU.....**AU**..... **HORAIRES :**

TYPE : Culturel Musical Sportif Vide Grenier Autres :

DESCRIPTIF :

DOMAINE PUBLIC :

- salle de la Mauvraie 96 rue de la Mauvraie
- salle Municipale 81 rue du Calvaire
- salle et/ou site de la Riante Vallée 131 route de Pannecé
- lavoir rue de l'Erdre
- complexe sportif de l'Erdre 600 rue de Bretagne :
 - salle des forêts salle des étangs salle des genêts
 - terrain des sports (piste athlétisme, terrains de foot, terrain de tennis)
- autres :

DOMAINE PRIVÉ (adresse du terrain)

(joindre une autorisation écrite du propriétaire)

Fournir un plan mentionnant les installations telles chapiteaux, gradins, podiums, accès, buvettes/snack, barrières, poste de secours, parkings.... (+ attestation de conformité pour les chapiteaux, gradins)

SÉCURITÉ / HYGIÈNE :

Nombre de participants :

Demande un débit de boissons : oui non

Branchements : électrique (puissance.....) eau groupe électrogène

Mise en place d'un Responsable Sécurité sur le site : oui (NOM :) non

..... Service d'Ordre : oui (NOM :) non

..... Société de Gardiennage : oui (NOM :) non

Présence d'un dispositif de secours à personne : oui (NOM :) non

Sanitaires extérieurs : oui (Nombre :) non Points d'eau : oui non

Déchets : demande de mise à disposition de bacs : oui non

Si oui compléter le formulaire spécifique et transmettre au service Gestion des Déchets à la Compa

Autres mesures :

En toutes circonstances, l'accessibilité au site de la manifestation par les engins de secours et de lutte contre l'incendie doit être maintenue par au moins un passage de 4 m de large.

Les déchets devront être récupérés sur le site ou jetés dans les conteneurs mis à disposition par la COMPA (voir formulaire en pages 3 à 5).

MATERIELS A RÉSERVER EN MAIRIE (SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ):

A retirer au local de stockage près de la mairie :

- Tables (pliantes en bois 3m x 0,75m)...../16
- Chaises (pliantes en métal noir)..... /65
- Grilles d'exposition...../10
- Grand stand (3m x 6m) (45€/2jours - gratuit pour les associations locales)...../3
- Petit stand (3m x 4.5m) (35€/2jours - gratuit pour les associations locales)...../1
- tableaux électriques/4 enrouleurs 25m/7
- rallonges 10m/7 rallonges 25m/2
- parquet (planches de 1,25*2,50m)/46 (prix 1,50 € la planche)

Mise à disposition sur place :

- Grandes barrières (2,5m)/20 Petites barrières (2m)...../40

Une caution de 200 € pour le matériel et 500 € pour un stand (à remettre en Mairie contre la remise des clés du local matériel).

La clé du local de stockage est à prendre en Mairie et à rapporter après chargement ou déchargement (la clé ne pourra pas être conservée pendant la durée de la location).

Date :

Signature :

CADRE RESERVÉ A LA MAIRIE

Reçue le :

Décision du Maire : Favorable Défavorable

Observations :

Matériels réservés le : Arrêtés municipaux faits le :

Débit de boissons Circulation/stationnement Autorisation d'un tir de feu d'artifice

Autorisation d'une manifestation Récépissé vide grenier Autres autorisations :

Transmis au service technique le :